

# COVID-19 (Coronavirus)

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean



## INFOLETTRE N° 51 - 29 avril 2020 - 12h

### Table des matières

Communiqué de presse   Mise en commun de l'expertise du CIUSSS et de Rio Tinto pour la santé et la sécurité de la population du Saguenay–Lac-Saint-Jean	1
Reprise graduelle des activités   Orientations	1
Catégories 1 et 2   Octroi du temps supplémentaire	2
Immunité de groupe   Fondements et limites	3
Couvres visages en public   Avis scientifique	3

### État de situation

#### **Communiqué de presse | Mise en commun de l'expertise du CIUSSS et de Rio Tinto pour la santé et la sécurité de la population du Saguenay–Lac-Saint-Jean**

Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CIUSSS-SLSJ) annonce aujourd'hui un partenariat avec Rio Tinto visant à accroître les efforts de prévention des risques dans les centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD).

Ce partenariat s'inscrit dans un projet de prévention des éclosions COVID-19 en CHSLD. Surveillez nos prochaines infolettres pour en savoir davantage.

Vous pouvez consulter le communiqué de presse [en suivant ce lien](#).

#### **Reprise graduelle des activités | Orientations**

Au cours des prochaines semaines, les activités reprendront de façon graduelle au Québec, et ce, toujours avec l'accord et la collaboration des autorités de santé publique. Cette reprise se fera par phase, selon le type d'activités et les zones géographiques.

Pour plus d'informations sur les modalités de la reprise des activités des secteurs concernés jusqu'à présent :

- [Réouverture des activités économiques](#) \*\*
- [Établissements préscolaires, primaires et secondaires](#)
- [Services de garde éducatifs à l'enfance](#)

Pour en savoir davantage au sujet des mesures de sécurité pour les travailleurs et les enfants dans les écoles primaires et les services de garde en contexte de COVID-19 [rendez vous ici](#).

## Ressources humaines

### Catégories 1 et 2 | Octroi du temps supplémentaire

Afin de vous permettre de planifier votre temps supplémentaire à l'avance, diminuer le nombre d'appels effectués pour l'octroi des quarts et pour faciliter son attribution, nous vous invitons à compléter le formulaire d'octroi du temps supplémentaire pour la période du 2 au 10 mai 2020 à l'aide de l'un des deux liens suivants avant mercredi le 29 avril à 23h45.

- <https://fr.surveymonkey.com/r/inscriptionFIQ>
- <https://fr.surveymonkey.com/r/inscriptionCSN2>

Une note de service décrivant le processus, un “pas à pas”, une foire aux questions ainsi que la liste des quarts susceptibles d'être comblés en temps supplémentaire ont été déposés dans la catégorie “Octroi du temps supplémentaire” de la section “Documentation” de la page intranet COVID-19 [accessible via ce lien](#).

## Pour en savoir davantage

### Immunité de groupe | Fondements et limites

L'Institut national de santé publique du Québec propose une synthèse des éléments scientifiques concernant l'immunité de groupe et une brève analyse de l'impact épidémiologique d'une stratégie visant à créer une immunité de groupe. Vous pouvez accéder à cette publication [en suivant ce lien](#).

### Couvre-visage en public | Avis scientifique

L'efficacité du port du masque médical dans la population générale est étudiée depuis plusieurs années par la communauté scientifique. Il n'y a toutefois toujours pas de consensus à ce sujet à l'heure actuelle. C'est pourquoi les masques médicaux homologués sont réservés aux travailleurs de la santé et aux autres personnes fournissant des soins directs aux patients infectés par la COVID-19.

Le port du couvre-visage ou du masque non médical est recommandé dans les lieux publics lorsque la distanciation physique n'est pas possible. Il faut voir cette recommandation comme une mesure supplémentaire pour protéger les personnes qui nous entourent et réduire la transmission du virus. Rien ne prouve que le port d'un masque non médical (par exemple un masque en tissu artisanal) dans la communauté protège la personne qui le porte.

En somme, le port du masque artisanal doit obligatoirement s'accompagner des autres mesures de protection, comme l'application des mesures d'hygiène, tel le lavage fréquent des mains pendant 20 secondes. Si une personne est malade, elle doit rester à la maison.

Voici ce qui ressort d'un avis de l'Institut national de santé publique du Québec sur le sujet. Vous pouvez accéder à l'avis scientifique complet de l'INSPQ [en cliquant ici](#).

## OÙ S'INFORMER?

- **La foire aux questions**

La foire aux questions couvre un large éventail de thèmes en lien avec la COVID-19 (symptômes, mesures de prévention, questionnements relatifs aux conditions de travail, etc.) [Cliquez ici](#) pour y avoir accès. Cet outil est mis à jour régulièrement en fonction des besoins du personnel.

- **Le site Web du CIUSSS santesaglac.gouv.qc.ca**

Pour tout savoir sur l'évolution de la situation et les messages à la population : <https://santesaglac.gouv.qc.ca/conseils-sante/maladies-infectieuses/coronavirus/>

- **L'intranet régional et la section *Professionnels de la santé* du site Web du CIUSSS**

Pour tout savoir sur les différentes actions en cours dans notre organisation, les recommandations en vigueur, les communiqués internes et les outils à faire imprimer : <https://intranet-ciuss.reg02.rtss.qc.ca/groupes/coronavirus-covid-19>  
<https://santesaglac.gouv.qc.ca/coronavirus-covid-19/pour-les-professionnels-de-la-sante-du-territoire/>

- **Groupe Facebook Employés du CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean**

Devenez membre du [groupe Facebook destiné aux employés du CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean \(groupe officiel\)](#). Ce groupe est un endroit d'échange principalement dédié à la COVID-19. De l'information y est publiée en continu.

\* Tous les outils sont également déposés sur le **Portail des gestionnaires**.

## PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS (PAE)

Il est normal de vivre de l'anxiété ou des situations personnelles ou professionnelles difficiles dans un tel contexte. Vous pouvez joindre le PAE au numéro suivant :

**418 690-2186**